

Compte-rendu des délibérations

Séance du 19 Avril 2021

L' an 2021 et le 19 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu inhabituel lié à l'état d'urgence sanitaire, SALLE POLYVALENTE sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

Présents : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : BESSÉ Marie-Françoise, BEUTIER Fanny, CHAILLOU Laëtitia, CHOINET Patricia, LEFEVRE Pascaline, LESAULNIER Régine, PAILLARD Mickaëlle, SASSIER Sandrine, MM : AEBI Gérard, BRÉHIN Éric, CAILLAUD Pascal, DUTERTRE Bastien, MAIGNAN Jean-Louis, MIR Roger, PEZARD Sébastien, RENAULT Jean-Michel, ROULAND Michel

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BOURG Céline à M. PEZARD Sébastien, FLOCTEL Séverine à Mme BESSÉ Marie-Françoise, LEGRAS Mélodie à Mme LESAULNIER Régine, M. BERG Alain à M. AEBI Gérard

Excusé : M. CHOPIN Yannick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 18

Date de la convocation : 13/04/2021

Date d'affichage : 13/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE
le : **20/04/2021**

et publication ou notification
du : **26/04/2021**

A été nommé secrétaire : M. DUTERTRE Bastien

Objet des délibérations adoptées à l'unanimité

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 22 mars 2021 : il informe le conseil que la délibération sur les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2021 a été modifiée, suite à la demande de la DGFIP, notamment le taux départemental. Pas d'objection sur le contenu.

I - TRAVAUX-URBANISME

- Candidature Cerema - Modification

Par délibération du 22 mars 2021, le conseil municipal avait validé la convention de partenariat avec le CEREMA et sollicité l'accompagnement « **Notre Village Terre d'Avenir** » pour la labellisation de la démarche locale d'Agenda 2030 en 7 phases.

Pour cela, la commune devra régler un montant forfaitaire de **6 500 €** pour l'accompagnement et le montage du dossier par l'Association "Notre Village".

II - GESTION FINANCIERE

- Convention avec le collège les Garettes

La commune a été sollicitée par le collège les Garettes pour un partenariat dans le cadre de la mise en place d'une action conjointe pour la récupération des masques jetables usagés.

Ainsi, 3 containers carton ont été achetés à l'entreprise RECYGO pour un montant de 147 € T.T.C. et la commune a validé la prise en charge de ces containers à hauteur de 50 %, soit **73.50 € T.T.C.**

Un container est à disposition à la mairie.

- Groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Suite à la disparition des tarifs réglementés d'EDF, un marché de l'électricité doit être lancé.

Aussi, Territoire d'Energie Mayenne (TE 53) propose, à ses adhérents d'assurer le rôle de coordonnateur, en leur proposant de signer une convention de groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

Les conseillers municipaux ont donc approuvé les 2 conventions du groupement de commande pour l'achat d'électricité pour une puissance inférieure à 36 KVA, d'une part et une puissance supérieure à 36 KVA, d'autre part, **pour le compte de la commune et du CCAS.**

Ainsi, le montant tarifaire, **pour une durée de 3 ans**, soit de 2022 à 2024, serait :

- **pour une puissance inférieure à 36 KVA : 10 € par point de livraison,**
- **pour une puissance comprise entre 36 et 250 KVA : 70 € par point de livraison "tarif jaune",**
- **pour une puissance supérieure à 250 KVA : 90 € par point de livraison "tarif vert".**

Le Conseil Municipal a également :

- accordé les subventions pour l'année 2021 aux associations et organismes de droit privé au titre de leur engagement local et des services qu'ils apportent à la population pour un montant de **103 251.26 €**.
- admis en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de **819.75 €**.
- modifié la délibération du 22 mars 2021 pour valider le nouveau plan de financement du projet de construction de vestiaires sportifs neufs et de tribunes en sollicitant une subvention complémentaire du Conseil départemental, répartie par la CCMA, de **21 963 €, en plus des 50 000 € déjà octroyé**, qui n'ont pas été affectés.
- modifié la délibération du 22 mars 2021 qui approuvait la convention d'adhésion "Petite Villes de Demain" avec l'Etat, en intégrant le partage et la mise à disposition, **à hauteur de 50 %**, du chef(fe) de projet et du manager de ville entre les communes de PRE-EN-PAIL/ST-SAMSON et VILLAINES-LA-JUHEL.

☐☐ INFORMATIONS ☐☐

- **Conseils municipaux :**

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- **le lundi 17 mai 2021,**
- **le lundi 28 juin 2021.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 22/04/2021

Le Maire,

Daniel LENOIR